

REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13

à compter de la Saison 2011 - 2012

Le challenge est ouvert aux licenciés U12 et U13.

Il est limité à un groupe de 8 équipes, avec une seule équipe possible par club.

Organisation

La saison débutera par une phase de brassage à 6 journées avec autant d'équipes qui se seront portées volontaire.

Toutes les équipes seront versées dans un seul groupe. L'ordre des rencontres sera déterminé chaque semaine par la formule dite de l'échiquier.

A l'issue de cette phase de brassage, les équipes classées de 1 à 8 composeront le groupe qui disputera le Challenge Départemental.

Pour les équipes classées de 9 à la fin, elles seront réparties dans des groupes d'Inter Sous-District.

Le challenge se déroulera en match « aller – retour » sur 14 journées allant de l'après vacances scolaires de Toussaint à fin mai voire début juin.

A l'issue de la saison, l'équipe classée accédera au championnat U14 régional pour la saison suivante.

Dans le cas où le club aurait déjà une équipe en U14 Régional, il serait proposé au second l'accession. On pourra aller jusqu'au 4^{ème} si les 3 premiers ont déjà une équipe en U14 Régional.

Terrain, dimension des buts et ballon

Le terrain correspond à un demi-terrain de jeu de foot à 11.

Les dimensions des buts seront de 6 x 2,10 (tolérance 2m)

Le ballon utilisé sera de taille T4

Composition des équipes

Une équipe est composée de 9 joueurs U12 et U13 dont un gardien de but et 3 remplaçants.

Les remplaçants peuvent rentrer à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu.

Une équipe présentant moins de 7 joueurs, est déclarée forfait.

Surclassement : conformément aux dispositions de l'article 73 et 168 des règlements généraux une «équipe ne peut comporter plus de 3 trois joueurs **U11**

Equipement du joueur

L'équipement du joueur est identique à celui du jeu à 11 et le port des protège tibias est obligatoire.

Arbitrage

La rencontre sera arbitrée par un dirigeant bénévole du club recevant en cas d'absence d'arbitre officiel désigné par la Commission des Arbitres de la Somme.

Les frais d'arbitrage de l'arbitre officiel (s'il y en a un) seront à régler pour moitié par chaque équipe en présence.

Il n'y aura pas de juges de touches.

Il est appliqué les lois du jeu du football à effectif réduit.

Feuille de Match

Il est établi avant chaque rencontre une feuille de match identique à celle du jeu à 11, soit en 3 exemplaires. L'original est à renvoyer au District de la Somme sous 48 heures. Les 2 équipes gardent chacune un exemplaire.

Horaire et Durée de la rencontre

La rencontre aura lieu le samedi à **15H00** pour la période hivernale et **16h30** pour le printemps. La rencontre aura une durée **d'une heure**, répartie en 2 périodes de 30 minutes entrecoupée d'une mi-temps.

DISPOSITIONS GENERALES

- Toutes les rencontres doivent être jouées à la date prévue au calendrier, sauf remise générale fixée par le District ou la Ligue. Dans le cas d'une remise, la rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure par la Commission des Jeunes de la Somme ou le Service des Compétitions du District de la Somme.
- En cas d'impraticabilité du terrain du club recevant, celui-ci proposera un terrain de repli ou le match sera automatiquement inversé.
- Les demandes de report de match ne seront acceptées que par courrier, fax ou e-mail avec **accord signé des deux clubs** parvenu au District suffisamment à l'avance (8 jours minimum), précisant la date, l'heure et le lieu choisis pour le report.
- Si une demande de report de match venait à parvenir moins de 7 jours avant la rencontre, la Commission :
 - se réserve le droit de la refuser,
 - se réserve le droit de déclarer les 2 clubs battus par forfait si la rencontre venait malgré tout à se jouer et d'appliquer le droit de dérogation approprié aux 2 clubs,
 - se réserve le droit de l'accorder à titre exceptionnel tout en appliquant le droit de dérogation approprié au club demandeur.
- Les rencontres non disputées à la dernière date du calendrier de chacune des phases seront perdues par forfait (0 point) aux deux équipes.
- Détermination du Classement pour des équipes figurant dans le même groupe :
 - au nombre de points si le nombre de matches est le même.
 - au quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matches joués si le nombre de matches est différent.
 - au goal-average particulier
 - au goal-average général
 - à la meilleure attaque
 - à la meilleure défense
 - au tirage au sort
- La comptabilisation de forfait général pour une équipe est prise en compte suite à 3 forfaits consécutifs ou 4 discontinus.
- La Commission se réserve le droit de modifier la structure des championnats, compte tenu du nombre d'équipes engagées et du fonctionnement des compétitions.
- Pour les cas non traités dans le présent règlement, il sera fait application du règlement particulier de la Ligue de Picardie ou à défaut, des règlements généraux de la Fédération.